

Le mot de la semaine

par James Chéron

Maire de Montereau-fault-Yonne
Conseiller régional

Cher-e Monterelais-e,

La situation sanitaire se dégrade partout en France et aussi à Montereau. En quelques jours, les 3 sites du Centre hospitalier du sud Seine-et-Marne sont passés de 9 à 25 cas d'hospitalisation en réanimation, dont 7 à Montereau (au moment où je vous écris). Les malades suivis à la maison pour des cas avérés ou suspicieux vont également grandissant. Il faut donc plus que jamais respecter les consignes de confinement.

Parce que trop de personnes sont encore dehors et comme le prévoit la loi adoptée dimanche, j'ai demandé au Préfet dès lundi qu'il prenne un arrêté de couvre-feu de 22h à 5h, entré en vigueur mardi. Seuls les déplacements indispensables à caractère professionnel ou médical sont autorisés à ces heures. J'ai étendu les horaires de travail de la Police municipale et renforcé l'équipe de la Médiation sociale pour faire appliquer cette décision indispensable.

En journée, je vous invite à limiter strictement vos sorties et vos contacts avec d'autres personnes. Faites vos courses une fois par semaine et non tous les jours, pour vous protéger et protéger les autres. Faites appel aux services commerciaux du «drive» ou de livraison à domicile, ou au service municipal de portage des courses à domicile.

Pensons encore et toujours à celles et ceux qui, professionnels de santé, de secours ou de sécurité, acteurs économiques et commerciaux, agents publics assurant la continuité du service, assument un risque personnel pour que la vie continue. Par respect pour eux au moins, restons au maximum à la maison. Et à 20h, faites du bruit à vos fenêtres !

Chacun chez soi, chacun pour tous !

Restez à la maison !

Face aux abus commis par les personnes qui ne respectent pas le confinement mis en place pour diminuer la transmission du virus Covid-19, le gouvernement a renforcé les restrictions de sortie en décidant :

- la limitation des sorties liées à l'exercice physique

Les sorties pour faire du sport (footing, jogging) ou promener ses enfants sont limitées à 1 km du domicile, 1 heure par jour, en une seule fois et «tout seul». Pour s'assurer que la limite de temps est respectée, la date et l'horaire sont désormais à préciser sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

- le durcissement des sorties pour raisons médicales

Désormais, il n'est plus possible de justifier un déplacement pour un motif médical si la consultation et les soins peuvent être assurés à distance et, sauf pour les patients atteints d'une affection de longue durée, les soins qui peuvent être différés doivent être reportés.

- la fermeture des marchés ouverts

COUVRE-FEU de 22h à 5h

Chacun chez soi, chacun pour tous



Un couvre-feu pour vous protéger

Les forces de sécurité intérieure et la police municipale ont constaté un usage abusif et détourné des dérogations aboutissant de fait à des regroupements de personnes de nature à favoriser la diffusion du virus. En conséquence, un arrêté préfectoral a été établi à la demande du maire. Entré en vigueur ce mardi 24 mars, il porte restrictions à la liberté de circulation et à la liberté d'aller et de venir sur la commune de Montereau.

Article 1^{er} : Tout déplacement sur le territoire de la commune de Montereau-Fault-Yonne est interdit entre 22h et 5h, en dehors des exceptions prévues aux 1^{er}, 3^{er}, 4^{er} et 8^{me} du décret du 16 mars 2020 susvisé. Ces déplacements devront être dûment justifiés, au moyen d'un document établissant qu'ils sont absolument nécessaires pendant cette tranche horaire.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du mardi 24 mars 2020, à 22h et jusqu'au 31 mars 2020 inclus.

En cas de non-respect :

Les contrevenants encourquent une amende forfaitaire d'un montant de 135 euros avec une possible majoration à 375 euros, voire 1 500 euros en cas de récidive dans les 15 jours. Dans le cas de quatre violations dans les 30 jours, le délit est puni de 3 700 euros d'amende et 6 mois de prison au maximum.

Les contrôles vont être intensifiés avec notamment 4 médiateurs sociaux supplémentaires qui viennent enrichir les effectifs des forces de l'ordre et l'extension des horaires de la police municipale.

DU 26 MARS AU 2 AVRIL 2020

#MontereauCombatLeCovid19

PRÉCONISATIONS

Seul le respect des préconisations de gestes «barrière» permettra de limiter la propagation du Coronavirus Covid-19 :

- se laver les mains très régulièrement
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- éviter les déplacements et les contacts.

Si vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19, restez à domicile, évitez les contacts,appelez votre médecin traitant. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, **appelez le SAMU - Centre 15.**

PLUS D'INFOS : N° vert : 0800 130 000 (ouvert 7j/7, 9h-19h)

#MontereauCombatLeCovid19

HAUT LES CŒURS !

Ils se battent chaque jour pour que la vie triomphe face au Coronavirus, envoyez vos messages de soutien aux personnels de santé, aux pompiers, aux forces de sécurité, aux agents du service public, à tous les acteurs de notre économie qui sont en première ligne pour que le confinement se déroule au mieux. Envoyez votre message sur hautescoeurs@ville-montereau77.fr. Merci d'y exprimer votre solidarité, vos encouragements et vos remerciements, chaque semaine une partie de ces messages sera publiée sur le 7/7.

#MontereauCombatLeCovid19

SE DÉPLACER

Le gouvernement a publié une nouvelle version de l'attestation de déplacement dérogatoire. L'attestation de sortie, qui comprend des motifs revus, doit être remplie et portée sur vous quand vous quittez votre domicile. Celle-ci est disponible sur : mobile.interieur.gouv.fr

Si vous n'avez pas d'imprimante, il est possible de la recopier de façon manuscrite :

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e) Mme/M ----- né(e) le : --

Demeurant : -----

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant :

(ne recopier que la phrase nécessaire)

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

3. Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

5. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

6. Convocation judiciaire ou administrative.

7. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à ---- le, ----

heure, ----

Signature : -----

Toute l'info municipale : montereau77.fr



Directeur de la publication : **Adil MOUEFFEK**

Rédacteur en chef : **Bertrand LECLAIR**

Rédaction : **Jérôme LEFIER - Fanny DOS SANTOS**

Impression - Distribution : MAIRIE DE MONTEREAU

Tribunes libres

**GROUPE DE LA MINORITÉ
“UNION CITOYENNE”**

Tribune non communiquée

GROUPE DE LA MAJORITÉ “VIVRE AU CONFLUENT”

Comme nous le faisons régulièrement mais avec un caractère particulier au vu des circonstances, nous remercions tous les agents du service public pour leur dévouement.

La crise sanitaire actuelle met aussi à rudes épreuves les acteurs économiques.

Au prochain conseil municipal, la majorité municipale proposera et votera pour que les commerçants de Montereau puissent bénéficier de l'exonération totale de leur droit d'occupation des sols ainsi que l'exonération totale de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

De plus, il convient que la mairie achète au plus vite à tous les restaurateurs leur stock alimentaire pour qu'ils puissent être transmis aux structures d'entraide comme la Croix Rouge ou les Restos du Coeur.

De plus nous souhaitons que la Mairie de Montereau accorde à ses agents mobilisés sur le terrain pour assurer la continuité des services publics une prime exceptionnelle d'au moins 1000 euros.

Solidaires et mobilisés.

Jean-Marie Albouy Guidicelli
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Montereau, Premier adjoint au
Maire de Montereau-fault-Yonne
Président du SITCOME (SIYONNE)

#MontereauCombatLeCovid19

Entretien avec le Docteur Bailay

Au pôle médical municipal, les médecins salariés de la mairie assurent leurs consultations sur une plage horaire élargie d'1h30 supplémentaire chaque jour. Chacun dispose du matériel de protection nécessaire. L'ambiance y semble sereine même si le sujet du coronavirus occupe les esprits. Entretien avec le Docteur Jean-Paul Bailay.

Le Coronavirus Covid-19, qu'est-ce exactement ?

Comme tous les virus, il se transmet. Le problème avec celui-ci, c'est qu'on a affaire à une souche inconnue. Il est plus contagieux qu'une grippe, et aussi plus agressif.

Qui risque d'être malade ?

Tout le monde peut l'attraper. Malgré tout, lorsqu'on est jeune et en bonne santé, on risque moins de complications que lorsqu'on est âgé avec des handicaps. Mais on peut néanmoins transmettre le virus !

Comment éviter de tomber malade ?

Pour l'instant, il n'y a que le confinement que nous ayons trouvé.

Est-ce que le virus circule dans l'air ?

Non, il n'est pas aéroporté. Le virus est dans la salive. C'est pour cela qu'il faut se laver les mains très régulièrement. Il n'y aucun intérêt à porter un masque hormis dans les



lieux où les distances de sécurité ne sont pas respectées.

Quel conseil donneriez-vous aux Monterelais ?

Respectez le confinement, ainsi on sortira plus vite de l'épidémie.

Pôle Médical Municipal

**1^{er} étage du Point d'Accès au Droit,
rue Fleur Bégné**

Ouvert du lundi au vendredi 8h30-19h,

samedi 8h30-13h

Pour prendre rendez-vous :

tél. 01 82 34 00 20

Les médicaments à éviter

Toux, fièvre, maux de tête, courbatures... Prudence avec l'automédication si vous présentez ces symptômes ! La prise d'anti-inflammatoires pourrait être un facteur d'aggravation de l'infection chez les personnes contaminées par le coronavirus.

Évitez de prendre ces médicaments :

Advil®, Antarène®, Rhinadivil®, Spedifen®, Upfen®, Nurofen®... et leurs génériques. Ces produits sont très largement utilisés en automédication contre les douleurs et la fièvre.

Les médicaments à base de cortisone et pris par voie orale (Prednisone® et Cortancyl®) sont également susceptibles d'amplifier l'infection.

#MontereauCombatLeCovid19

Courses : Les bons gestes à adopter



En cette période de confinement, faire ses courses est l'une des rares possibilités de sortir de chez soi. Mais c'est aussi l'une des principales occasions de transmettre ou d'attraper le coronavirus. Quelques précautions simples permettent de limiter les risques.

Optez pour le drive ou le portage des courses.

Ne sortez pas tous les jours ! Il est préférable de faire ses courses tous les 10 à 15 jours pour éviter la répétition des contacts.

Utiliser ses propres sacs

Comme il s'agit de limiter au maximum les contacts, c'est une très bonne idée de prendre ses propres cabas pour aller faire ses courses. Dans certains établissements, il n'y a pas forcément de person-

nel suffisant pour désinfecter les paniers ou les chariots. Les mains des clients qui les utilisent ont été en contact prolongé avec les poignées. Certaines moyennes surfaces ont d'ailleurs décidé d'enlever les caddies et paniers mis à disposition.

Jeter l'emballage et se laver les mains

Le risque infectieux diminue dras-

tiquement après quelques heures sur les surfaces inertes. Le plastique et le carton constituent en majorité les emballages qui entourent les produits dans les rayons de nos supermarchés, il est conseillé de jeter l'emballage et de se laver les mains. Pour les produits frais, les yaourts, par exemple, il est également préférable d'enlever le suremballage et de le jeter au

Laver les fruits et légumes avec de l'eau

Rappelons toutefois que la transmission du coronavirus se fait par voie respiratoire et non par voie digestive. Pour les fruits et légumes, inutile de les nettoyer avec des détergents. Un simple lavage à l'eau et une cuisson suffisent.

Pour info :

• Livraison des courses à domicile

Chez Volkan Alimentation, commandez le matin entre 8h et 13h au 01 60 72 12 74. Vous serez livré l'après-midi même.

Règlement en espèce ou par CB à la livraison

Offre d'emploi

VENDEUR (H/F)

cements vides, des retours fournisseurs et la réalisation des inventaires partiels.

Missions :

Attentif à la satisfaction des clients, vous mettez la marchandise à disposition, participez à la mise en place des opérations commerciales et accueillez au quotidien dans un rayon commercial. Votre connaissance et votre intérêt pour les produits de bricolage vous permettent d'accompagner les clients en fonction de leurs besoins. Vous participez à la gestion du rayon en fiabilisant les stocks par le suivi des empla-

Profils :

Vous justifiez d'une première expérience en GSB ou d'une bonne connaissance des produits.

Postulez directement via : neuvoo.fr

Retrouvez plus de 1000 offres d'emploi sur Montereau et dans un rayon de 20 km via la plateforme «Jobijoba» consultable gratuitement sur montereau77.fr.

Montereau le 7 sur 7

NOS P'TITES INFOS...

#MontereauCombatLeCovid19

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

La Ville dispose déjà d'un service de portage des repas à domicile. Les personnes âgées, fragiles, vulnérables peuvent s'inscrire pour bénéficier de ce service.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez au service municipal du Bel Âge : Tél. 01 64 70 44 69.
- Un agent municipal se présente à votre domicile pour enregistrer votre demande, dans le respect des règles de sécurité sanitaire.
- Vous passez commande de vos repas ! Certes il faut rester à la maison, mais il faut aussi continuer à bien s'alimenter.

#MontereauCombatLeCovid19

PORTAGE DES COURSES

La mairie propose un service exceptionnel de portage des courses.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez en mairie pour organiser l'heure de vos courses au 01 64 70 54 36.
- Vous faites vos courses vous-même.
- Vous réglez vos courses en caisse.
- Un agent municipal récupère vos courses en caisse et les transporte jusqu'à votre domicile.
- Vous contrôlez votre marchandise et validez le dépôt.

#MontereauCombatLeCovid19

BESOIN DE MÉDICAMENTS ?

Si vous avez besoin de médicaments, les pharmacies de Montereau sont à votre service.

COMMENT FAIRE ?

- Vous pouvez vous rendre dans votre pharmacie habituelle, l'attente est courte.
- Si vous ne pouvez pas vous déplacer, votre pharmacie habituelle peut vous faire livrer vos médicaments ; contactez-la par téléphone muni de votre ordonnance. La mairie assure la livraison si besoin et sur demande du pharmacien.

Certes il faut rester à la maison, mais il faut aussi bien se soigner.

#MontereauCombatLeCovid19

RESTONS RYTHMÉS ET ACTIFS !

Il est important de conserver un rythme de vie organisé avec des horaires, et de diversifier les activités. Pour toutes les générations, la mairie propose des rendez-vous réguliers avec les animateurs et intervenants municipaux sur la page facebook de la ville :

- mardi 17h : séance de sport «on bouge à la maison»
- mercredi 11h : activités créatives pour les enfants... et pas que !
- jeudi 17h : séance de yoga «restons zen»
- samedi 11h : séance de sport «on bouge à la maison»
- et chaque jour du lundi au dimanche à 15h : «l'instant culturel» vous emmène découvrir un château, un musée, un parc, un lieu de culture...

Le confinement va durer longtemps ; il faut conserver un rythme régulier et partager des moments sociaux pour lutter contre l'isolement.

#MontereauCombatLeCovid19

PRENONS DES NOUVELLES

Si vous-même ou un membre de votre famille se trouve en situation d'isolement ou de fragilité, la mairie vient prendre régulièrement de vos nouvelles.

COMMENT FAIRE ?

- Vousappelez au service municipal du Bel Âge : tél. 01 64 70 44 69.
- Vous-même ou la personne de votre famille est alors inscrite sur la liste du Plan Local d'Alerte.
- Un contact téléphonique régulier permet de s'assurer de la santé des personnes ainsi inscrites.

Certes il faut rester à la maison, mais il faut aussi ne pas sombrer dans l'isolement !

#MontereauCombatLeCovid19

APPEL AUX DONS

La cellule de crise de l'hôpital Sud Seine-et-Marne (Fontainebleau-Montereau-Nemours) a besoin, quelle que soit la quantité, de :

- lunettes en plastiques pour les travaux de bricolage (non utilisées pour éviter les germes)
- sur-bleuses à usage unique imperméables ou non (utilisées dans les laboratoires des entreprises alimentaires ou les abattoirs ...)
- masques filtrants à usage unique FFP2 homologués.

Si vous disposez de ces objets, merci d'envoyer un mail à : p.blouin@ch-sud77.fr, n.ballouz@ch-sud77.fr, c.foucard@ch-sud77.fr

#MontereauCombatLeCovid19

La mairie a proposé aux médecins de ville de leur mettre à disposition un local pour accueillir spécifiquement les patients présentant les syndromes du Coronavirus Covid-19. Pour l'instant, ils n'en ont pas déclaré le besoin.

Etat Civil

BIENVENUE AUX ENFANTS NÉS À MONTEREAU

Mikhail ANGRE, né le 7/03/2020

Naëla ESSOUATE née le 8/03/2020

Sana, YOUSSEF, née le 7/03/2020

Maël CIAVATTA AUBEL né le

8/03/2020

Elamine HAJANIRINA née le

13/03/2020

Ediz BULUT né le 15/03/2020

DÉCÈS

Laïd DIBOUS , 62 ans

Michel OBRON, 82 ans

Jeannine ROYER, 99 ans